

## TEST POUR ÉVALUER LE LION GUIDE CERTIFIÉ

1. Le Lion Guide, une fois certifié, peut-il choisir le club qu'il aimerait guider ?
  - Non, c'est le gouverneur qui nomme le Lion Guide.
  - Oui, le Lion Guide peut choisir le club.
  - Oui, si le club se trouve dans le district du Lion Guide.
  
2. Le Lion Guide certifié doit-il assister à toutes les réunions du nouveau club ?
  - Oui, à la plupart des réunions statutaires et du conseil d'administration du club, pendant deux ans.
  - Oui, il doit assister aux réunions pendant les 6 premiers mois.
  - Non, sa présence est seulement requise aux réunions du conseil d'administration.
  
3. Les officiels du nouveau club doivent-ils participer à la formation des responsables de zone et de district ?
  - Oui, cela est fortement recommandé.
  - Non, c'est le Lion Guide qui assure toutes les formations.
  - Oui, mais seulement pendant la deuxième année d'existence du club.
  
4. Qui décide quels projets le club soutiendra-t-il ?
  - Les membres du club déterminent des projets qu'ils jugent importants pour leur collectivité.
  - Le Lion Guide DOIT choisir le projet approprié pour le club.
  - Le club doit en priorité soutenir la LCIF.
  
5. Le Lion Guide certifié doit-il nommer les mentors des officiels du nouveau club ?
  - Oui, pour que chaque officiel soit formé par un officiel expérimenté disposant des informations les plus récentes.
  - Non, toute la formation doit être assurée par le Lion Guide.
  - Après un an et seulement si les officiels ne sont pas à la hauteur de leur mission.
  
6. Le Lion Guide certifié doit-il discuter du recrutement et de la fidélisation de l'effectif pendant les séances de formation ?
  - Non, cela ne concerne pas les nouveaux clubs.
  - Après un an et seulement si le club connaît une perte d'effectif.
  - Oui, c'est important.
  
7. Est-il nécessaire d'expliquer comment animer des réunions de club productives et enrichissantes ?
  - Non, ce sont des adultes, ils devraient savoir le faire.
  - Seulement si vous constatez que l'assiduité est mauvaise.
  - Oui, c'est la clé d'une participation continue.
  
8. Combien de séances de formation des officiels de club sont recommandées ?
  - Si ce sont de bons dirigeants, une seule suffit.
  - Cinq séances
  - Six séances, trois avant la soirée de remise de charte et trois après.
  
9. Le Lion Guide certifié doit-il transmettre un rapport ?
  - Oui, tous les trois mois.
  - Oui, mais seulement à la fin de son mandat de deux années.
  - Seulement en cas de problèmes avec le nouveau club.
  
10. Le Lion Guide certifié doit-il transmettre un rapport ?
  - Oui, c'est le dernier rapport indiquant les progrès du club
  - Seulement si le club ne fonctionne pas.
  - Seulement s'il n'a jamais envoyé de rapports auparavant.

11. Le Lion Guide certifié doit-il encourager les membres et les officiels du nouveau club à visiter d'autres clubs bien gérés ?
- Non, cela risque de les embrouiller et de leur donner de fausses idées.
  - Seulement après deux années d'affiliation.
  - Oui, c'est une façon d'apprendre.
12. Quand est-il recommandé d'organiser une formation pour les officiels de club ?
- Dans les 30 jours de l'approbation de la demande de charte ou de l'affectation à un nouveau club.
  - Deux mois après la soirée de remise de charte ou l'affectation à un club existant.
  - Seulement si cela est nécessaire
13. Le nouveau club doit-il participer aux activités de district ?
- Non, il doit attendre aux moins deux ans.
  - Seulement en cas de catastrophes internationales.
  - Oui, le plus rapidement possible.
14. Un nouveau club doit-il enregistrer une croissance nette pendant ses deux premières années ?
- Non, les nouveaux membres doivent d'abord bien se connaître avant de recruter de nouveaux membres.
  - Oui, cela montre que le club avance bien.
  - Seulement si des membres quittent le club.
15. Le Guide Lion Certifié doit-il choisir le lieu et l'horaire de ses réunions ?
- Oui, bien sûr, le Guide Lion Certifié prendra la meilleure décision.
  - Non, les nouveaux membres doivent prendre la décision.
  - Elle doit se tenir aux dates compatibles avec l'agenda du Guide Lion Certifié.
16. Le président de zone fait-il partie de l'« équipe d'accompagnement des officiels de club » ?
- Oui, il en fait partie.
  - Non, cela ne correspond pas à sa mission.
  - Seulement si le gouverneur le nomme.
17. Combien de temps doit durer chaque séance de formation des officiels de club ?
- Toute la journée
  - Au moins trois heures avec une pause-café.
  - Chaque séance doit durer au moins une heure.
18. Le Lion Guide certifié doit-il expliquer les droits et cotisations ?
- Seulement après la soirée de remise de charte.
  - Pas au début, les membres risquent de se désintéresser.
  - Oui, c'est important.
19. Le Lion Guide certifié doit-il encourager le club à créer un plan de recrutement des membres ?
- Pendant la deuxième année d'existence du club.
  - Oui, c'est l'un des principaux objectifs du club.
  - Seulement si le nouveau club perd ses effectifs.
20. Est-il important pour le club de rehausser le taux de participation aux réunions ?
- Oui, il est important de continuer à faire participer les membres.
  - Pour commencer, seuls les officiels doivent y assister.
  - Seulement après la soirée de remise de charte.